



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20241210-DM1BP276-BF

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf : 7.1.8. Budgets et
comptes annexes

Objet :
DM N°1

Date de convocation :
03/12/2024

Date d'affichage :
11/12/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent

Absents ayant donné procuration :

GUYARD-LACHAL Angeline (procuration à FLORENTIN Fabrice)

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)

**Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE
Mmes Nathalie PEREZ, Lise VIDAL.**

Mme PUNA Marie a été élue secrétaire.

Vu le budget Régie animation culture voté pour 2024,

Monsieur le maire propose d'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 611		11 500,00	DIMINUTION DU MONTANT DES CONTRATS
D F 012 6413	7 300,00		AUGMENTATION DES CREDITS GUSO
D F 012 6451	1 800,00		
D F 012 6453	800,00		
D F 012 6454	700,00		
D F 012 6458	900,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures		11 500,00
	Réductions		11 500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	11 500,00
Solde Réductions	11 500,00
Ouv. - Red.	

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme

Le Maire



11/12/2024

Edition de Décision Modificative

Publié le

ID : 034-213401268-20241210-DM1BP276-BF

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : TRANSFERT DU COMPTE 611 VERS CHAPITRE 012-GUSOS (ventilation contrat/guso)

date de délibération : 10/12/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 611		11 500,00	DIMINUTION DU MONTANT DES CONTRATS
D F 012 6413	7 300,00		AUGMENTATION DES CREDITS GUSO
D F 012 6451	1 800,00		
D F 012 6453	800,00		
D F 012 6454	700,00		
D F 012 6458	900,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		11 500,00
	Réductions		11 500,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	11 500,00
Solde Réductions	11 500,00
Ouv. - Réd.	

Guillaume Dallery,

Maire

